



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Le 13 novembre 2025, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 07 novembre 2025 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2025-119

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET 2025 PHOTOVOLTAÏQUE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 30 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 33

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON,
M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON,
Mme Patricia BAILLARD
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX

Absents :

APT : Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT,
Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, M. Christophe CARMINATI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE
GOULT : M. Didier PERELLO
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE

Procurations :

APT : M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI
donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20251113-2025-119-BF
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025
Page 1 sur 2

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°CC-2025-49 du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 « Production d'Énergie Photovoltaïque » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

Considérant, la nécessité d'ouvrir les crédits au chapitre 67 en dépenses de fonctionnement afin de procéder par l'émission d'un mandat au compte 673 à l'annulation des titres n°2 et n°6 émis sur 2024 pour un montant total de 19 511.00 €,

Considérant, la nécessité d'ouvrir les crédits au chapitre 70 en recettes de fonctionnement afin de procéder à la réémission des titres annulés par le compte 673 pour un même montant,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2025 « Production d'Énergie Photovoltaïque » de la CCPAL comme présentée ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	Fonc	r/o		
67	673	fin	r	Annulation titre sur exercices antérieurs	19 511.00
TOTAL GENERAL :					19 511.00

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap	Art	Fonc	r/o		
70	7011	fin	r	Vente d'énergie - Électricité	19 511.00
TOTAL GENERAL :					19 511.00

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n°1 au budget 2025 « Production d'Énergie Photovoltaïque » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon comme présentée ci-dessus,

Autorise, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 26/11/2025

CC-2025-119

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20251113-2025-119-BF
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025
Page 2 sur 2